

ANNEXE LOGISTIQUE

La présente annexe détermine les conditions logistiques imposées dans le cadre du système d'information logistique du Ministère de l'Intérieur « LOG-MI ».

Dans le cadre d'une amélioration continue de notre plateforme logistique, les exigences logistiques prévues au sein de cette annexe sont amenées à évoluer tout au long de la vie du marché. À ce titre, un dialogue régulier est mis en place entre le SAILMI et le titulaire du marché.

Toute difficulté est remontée au SAILMI, afin d'éviter le rejet d'une réception.

1. ETIQUETAGE DES ARTICLES

Afin d'être correctement lus lors de la réception sur les plateformes logistiques du Ministère de l'Intérieur, les articles sont étiquetés selon les préconisations suivantes.

Cet étiquetage est à vocation logistique, et ne saurait interférer avec les codes pouvant avoir utilité en laboratoire pour exploitation.

Note : Toute étiquette est préalablement fournie au SAILMI afin d'effectuer un test de lecture, sans quoi la production ne pourra être acceptée. De même en cas de modification de l'étiquette.

1. Informations attendues

Les informations attendues sur les étiquettes sont les suivantes :

- Code article *
- Désignation
- Quantité
- Numéro de lot *
- Numéro de série *
- Date de fabrication *
- Date d'expiration *
- Numéro NNO (propre aux munitions) *
- Numéro CAG (propre aux munitions) *
- Quantité de matières actives (propre aux munitions)

Les informations avec la mention « * » doivent apparaître au format littéral et au format code-barres.

Toute information particulière présentant un intérêt logistique devra être ajoutée, à l'initiative du fournisseur, ou sur demande du SAILMI, en amont du test de lecture.

Le fournisseur est libre d'ajouter des informations internes, et d'organiser ces informations à sa convenance sur l'étiquette, tant que celles-ci n'altèrent pas la compréhensibilité du document.

2.Format de l'étiquette

- Le code-barres doit être rédigé au format EAN128.
- Une seule information contenue par code-barres.
- Aucune séparation de terme par un espace.
- Aucun caractère spécial dans les informations
- Largeur minimale d'étiquette de 5 cm et hauteur minimale d'étiquette de 2 cm.

3.Format des informations

Afin de garantir la compatibilité avec le système de gestion d'entrepôt du Ministère de l'Intérieur, les informations devront respecter le formalisme suivant :

Code article : Ce code unique est fourni par le SAILMI à la signature du marché. Il comporte 11 chiffres uniquement.

Désignation : Cette désignation est proposée par le fournisseur puis validée par le SAILMI (sauf normes réglementaires contraires)

Numéro de lot : 15 caractères maximum

Numéro de série : 20 caractères maximum

Date de fabrication : Format JJ/MM/AAAA ou JJMMAAAA ou JJ-MM-AAAA

Date d'expiration : Format JJ/MM/AAAA ou JJMMAAAA ou JJ-MM-AAAA

Numéro NNO : 16 caractères maximum (tirets autorisés). Fourni par le SAILMI

Numéro CAG : 15 caractères maximum (tirets autorisés). Fourni par le SAILMI

4.Conditionnements à étiqueter

Tous les conditionnements du produit sont étiquetés – de la palette à l'emballage primaire – selon ce modèle, et présentent des informations adaptées au conditionnement.

2. CONDITIONNEMENT

Les palettes sont au format 80 cm *120 cm *120 cm (largeur, longueur, hauteur).

Le colisage est identique pour l'ensemble des cartons d'un même produit y compris si les articles sont en queue de lot.

3. LIVRAISON

Un point unique de livraison est défini lors de la passation du marché, soit le CNSL soit l'ECLPN.

- CNSL

Réception du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.

Toute livraison intervenant en dehors de cette plage horaire ne saurait être traitée et impliquera un rejet de réception.

Le CNSL est informé au moins 48h à l'avance de la date et de l'heure de la livraison au 02 18 27 22 57.

Adresse :

CNSL

54 rue de la Guignière

36 300 LE BLANC

- ECLPN

Réception du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Toute livraison intervenant en dehors de cette plage horaire ne saurait être traitée et impliquera un rejet de réception.

L'ECLPN est informé au moins 48h à l'avance de la date et de l'heure de la livraison au 05 55 57 16 27.

Adresse :

SAILMI 87 – Magasin central 87

ECLPN

1 rue Faraday

4. DONNÉES À FOURNIR

L'intégration de l'article au sein de LOGMI implique la création d'une fiche fournisseur et d'une fiche article. À ce titre, il est nécessaire de nous communiquer dès que possible ces éléments :

- Fournisseur
 - Raison sociale
 - Numéro SIRET
 - Numéro TVA intracommunautaire
 - Adresse
 - Téléphone fixe
 - Courriel
 - Nom, prénom, fonction et coordonnées de la personne référente

- Référence article
 - Désignation utilisée par le fournisseur
 - Code article utilisé par le fournisseur
 - Coût
 - Code SH (douane)

En parallèle, les données suivantes sont nécessaires au WMS :

	Long(cm)	Larg(cm)	Haut(cm)	Vol(cm ³)	Vol(m ³)	Poids(kg)	Qté sous contenant
Palette							
Carton							
Contenant article							

Par ailleurs, le fournisseur transmet au format numérique les documents suivants :

- Fiche de sécurité
- Notice d'utilisation
- Des visuels de l'article destinés à être réutilisés sur un portail de commande sécurité intérieure. Le visuel répond aux critères suivants :
 - Transmission au format jpg
 - Visuel sur fond blanc
 - Largeur 1000 pixels

- Hauteur 667 pixels
- Mode RVB, 72dpi de résolution

5. EXEMPLES D'ÉTIQUETAGE

Munitions



Étiquette de conditionnement primaire (boîte de 50 cartouches)



Étiquette de conditionnement carton

 CODE ARTICLE		
CONDITIONS DE CONSERVATION		
DESIGNATION PRODUIT		
 CODE CAG	 NUMERO DE LOT	 CODE NVO
Classe de danger		

Étiquette de conditionnement extérieur (caisse)

Consommables

CODE ARTICLE	XXXXXXXXXX	 CODE ARTICLE
Désignation	XXXXXXXXXX	
Numéro de lot	XXXXXXXXXX	 NUMERO DE LOT
Quantité	XX	
Date d'expiration	JJMMAAAA	 DATE EXPIRATION

Autres (générique)

CODE ARTICLE XXXXXXXXXX



Désignation XXXXXXXXXX

Numéro de lot XXXXXXXXXX



Quantité XX

Numéro de série XXXXXXXXXX



Date de fabrication XXXXXXXXXX



Date d'expiration JJMMAAAA

